



# COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mars à dix heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Wizernes, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire.

Les convocations individuelles ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 25 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés et publiés sur le site internet de la commune à la même date.

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

### **VOTE :**

**AL'UNANIMITÉ**  
Pour : 23  
Contre : 00  
Abstention : 00

### **TRANSMIS EN SOUS- PREFECTURE LE :**

01/04/2026

### **PUBLIÉ LE :**

02/04/2026

**Etaient présents :** M. Dominique LANOY, Mme Christelle SOULIEZ, M. Clément HERMANT, Mme Christine BOUTOILLE, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, Mme Marie-Paule LHERMITTE, M. Alexandre GOUDEFROYE, Mme Nadège NIBERT, M. William HEULLE, Mme Christine LEFEBVRE, M. David VIVIER, Mme Alexandra AMBRE, M. Vincent DEMARTHE, Mme Martine LAMBERT, Mme Mickaël CARRÉ, M. Jérémy DANNEL, Mme Maryline DENIS, M. Jacques CONSEIL, M. Laurent BRUNET, M. Jérémie DIEVAL, Mme Ingrid DECLERCK, Mme Camille VASSEUR,

**Excusé :** Mme Sabine LHEUREUX, a donné pouvoir à Mme Marie-Paule LHERMITTE

**Secrétaire de séance :** Mme Christine BOUTOILLE

## D2026-026 : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

### **Rapporteur : M. Dominique LANOY - Maire**

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L3123-6 et R.123-7 et suivants ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à l'élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

**Considérant** que le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS a été fixé par délibération D2026-25 à 7 membres élus et 7 membres nommés par le Maire ;

Après appel à candidatures, une liste unique est présentée, composée de :

1. Mme Marie-Paule LHERMITTE
2. Mme Alexandra AMBRE
3. Mme Maryline DENIS
4. M. Jacques CONSEIL
5. Mme Christine LEFEBVRE
6. Mme Sabine LHEUREUX
7. Mme Camille VASSEUR

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 23
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

La liste présentée ayant obtenu 23 voix, soit la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de membres élus du Conseil d'administration du CCAS, dans l'ordre du tableau :

1. Mme Marie-Paule LHERMITTE
2. Mme Alexandra AMBRE
3. Mme Maryline DENIS
4. M. Jacques CONSEIL
5. Mme Christine LEFEBVRE
6. Mme Sabine LHEUREUX
7. Mme Camille VASSEUR

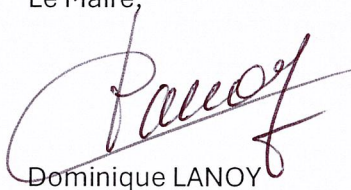
Il est précisé que le Maire est de droit Président du CCAS et que les membres siégeront pour la durée du mandat du Conseil municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



  
Dominique LANOY